

Fusions municipales et enjeux pour les bibliothèques publiques

Municipal Mergers and the Challenge Facing Public Libraries

Fusiones municipales y lo que está en juego para las bibliotecas públicas

Stéphane Legault

Volume 47, Number 2, April–June 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1032591ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1032591ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Legault, S. (2001). Fusions municipales et enjeux pour les bibliothèques publiques. *Documentation et bibliothèques*, 47(2), 53–60.
<https://doi.org/10.7202/1032591ar>

Article abstract

In 2001, several new municipal governments will be created in Québec. As is the case in Québec City and Hull, Montréal will merge with the surrounding cities. If one considers the differences amongst the public libraries on the island of Montréal, especially regarding the *per capita* funding, the mergers will have a considerable impact on these libraries.

Based on the experiences of Toronto and Ottawa, the stakes faced by Montreal's libraries have become clear. In order to create high quality library service, services will have to be upgraded. Harmonising expenditures will be a major challenge. Following in the footsteps of Toronto and Ottawa, the city of Montréal will become a mega-city. In the near future, it is possible that all services offered by the cities on the island will be overseen by a new structure. This new structure will be responsible for roads, garbage collection and libraries. Should librarians, technicians, managers and library users be wary of mergers? Given that Bill 170 does not specifically mention libraries, this brings us to wonder how the transition committees will consider the issues. This article attempts to identify the stakes faced by libraries in Montréal.

Fusions municipales et enjeux pour les bibliothèques publiques

Stéphane Legault

Étudiant

Graduate School of Library and Information Studies

Université McGill

L'année 2001 sera marquée par la mise en place de nouvelles structures municipales dans plusieurs régions du Québec. Tout comme Québec et Hull, Montréal sera fusionnée avec les villes environnantes. Si l'on tient compte de l'énorme fossé qui sépare les différentes bibliothèques de l'île de Montréal en ce qui concerne leur financement per capita, ces fusions auront un impact considérable sur le milieu des bibliothèques. En utilisant l'expérience de Toronto et d'Ottawa, nous pouvons déterminer les principaux enjeux auxquels devront prochainement faire face les bibliothèques montréalaises. Pour obtenir un réseau de bibliothèques de qualité, un nivellement des services vers le haut sera impératif; nous pouvons donc nous attendre à ce que l'homogénéisation des dépenses constitue un défi de taille.

Après Toronto et Ottawa, la ville de Montréal deviendra, elle aussi, une mégacité. Bientôt, tous les services offerts par les différentes municipalités de l'île se verront possiblement chapeautés par une nouvelle structure. Cette nouvelle structure s'appliquera tant à la voirie, qu'à la collecte des déchets et tout aussi bien à nos bibliothèques. Les bibliothécaires, les techniciens, les gestionnaires et les clients de nos bibliothèques doivent-ils craindre les fusions? La loi 170 ne fait pas spécifiquement mention des bibliothèques, ce qui nous amène à questionner l'importance que leur donneront les différents conseils de transition. Le présent article tentera de déterminer les principaux enjeux auxquels devront prochainement faire face les bibliothèques montréalaises.

Municipal Mergers and the Challenge Facing Public Libraries

In 2001, several new municipal governments will be created in Québec. As is the case in Québec City and Hull, Montréal will merge with the surrounding cities. If one considers the differences amongst the public libraries on the island of Montréal, especially regarding the per capita funding, the mergers will have a considerable impact on these libraries.

Based on the experiences of Toronto and Ottawa, the stakes faced by Montréal's libraries have become clear. In order to create high quality library service, services will have to be upgraded. Harmonising expenditures will be a major challenge. Following in the footsteps of Toronto and Ottawa, the city of Montréal will become a mega-city. In the near future, it is possible that all services offered by the cities on the island will be overseen by a new structure. This new structure will be responsible for roads, garbage collection and libraries. Should librarians, technicians, managers and library users be wary of mergers? Given that Bill 170 does not specifically mention libraries, this brings us to wonder how the transition committees will consider the issues. This article attempts to identify the stakes faced by libraries in Montréal.

Fusiones municipales y lo que está en juego para las bibliotecas públicas

El año 2001 será caracterizado por la implantación de nuevas estructuras municipales en muchas regiones de Quebec. Al igual que en las ciudades de Quebec y Hull, Montreal se fusionará con las ciudades circundantes. Si se tiene en cuenta el enorme abismo que separa las diferentes bibliotecas de la Isla de Montreal con respecto a su financiamiento per capita, estas fusiones tendrán un impacto considerable sobre el medio bibliotecario. Valiéndonos de la experiencia de Toronto y de Ottawa, podemos determinar los principales problemas con los que deberán enfrentarse dentro de muy poco las bibliotecas montrealenses. Para obtener una red de bibliotecas de calidad, será imperativo igualar los servicios elevándolos todos al mismo nivel de calidad; por lo tanto, podemos esperar que la homogeneización de los gastos constituya un reto de mucha importancia.

Después de Toronto y Ottawa, la ciudad de Montreal se convertirá también en una megaciudad. Bien pronto, todos los servicios ofrecidos por las diferentes municipalidades de la Isla serán probablemente dirigidos por una nueva estructura. Esta nueva estructura municipal se aplicará tanto a las obras públicas, como a la recolección de desechos y también a nuestras bibliotecas. ¿Deben los bibliotecarios, los técnicos, los administradores y los clientes de nuestras bibliotecas temer a las fusiones? La ley 170 no menciona específicamente las bibliotecas, lo que nos lleva a preguntarnos qué importancia les darán los diferentes consejos de transición. El presente artículo tratará de determinar las principales situaciones en juego con las que dentro de muy pronto deberán enfrentarse las bibliotecas montrealenses.

Tableau 1. Budget *per capita* pour les bibliothèques publiques du Toronto métropolitain en 1997

Ville	Dépenses <i>per capita</i>
East York	32,18 \$
Etobicoke	35,42 \$
North York	55,31 \$
Scarborough	34,31 \$
Toronto	49,07 \$
York	26,39 \$
Metro Reference	10,38 \$
Moyenne	34,72 \$

Source : McKenzie 2000, p. 3

Nous débuterons cet article en étudiant l'expérience de Toronto et celle d'Ottawa, puis nous analyserons la situation actuelle des bibliothèques sur l'île de Montréal en comparant leur financement avec d'autres services municipaux. Cette analyse ajoutée aux cas de Toronto et d'Ottawa fera ressortir certains enjeux et plusieurs questions concernant la fusion des municipalités de l'île de Montréal. Une fois les problèmes soulevés, nous tenterons d'apporter quelques solutions ou mises en garde pour l'avenir.

Le cas de Toronto

Selon les données fournies par Donald McKenzie, *Distric Manager* à la bibliothèque publique de Toronto, au dernier congrès de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (voir Tableau I.), le fusionnement *per capita* des bibliothèques publiques des municipalités fusionnées semblait relativement homogène lors de la fusion en 1997. L'homogénéisation des dépenses ne constituait donc pas l'un des principaux enjeux de la fusion.

En Ontario, chaque bibliothèque est dirigée par un conseil d'administration. Avec la loi 103 du gouvernement ontarien, les sept conseils d'administration qui dirigeaient les bibliothèques de chacune des sept villes durent fusionner. Cette loi exi-

geait aussi que le nouveau conseil mis en place assume les dettes des anciens conseils.

Les administrateurs du nouveau conseil se trouvèrent ensuite devant des défis importants comme le recrutement d'une directrice générale et l'harmonisation de certaines politiques fondamentales telles que la mission de la bibliothèque, la politique du prêt des biens culturels, l'allocation des budgets d'acquisition et les règles de conduite.

Après son embauche, une des principales tâches de la directrice générale fut de déterminer les objectifs à atteindre suite à la fusion; elle dut développer un nouvel organigramme, recruter le personnel cadre, s'occuper des relations de travail et harmoniser les différentes politiques de toutes les bibliothèques.

Toujours selon l'exposé de Donald McKenzie (2000, p. 15), les objectifs à atteindre se firent en deux étapes. La première réduisait de 10 % le budget d'exploitation (10,5 millions \$), de 9,3 % les effectifs (198 emplois à temps plein) tout en maintenant le *statu quo* pour les services à la clientèle. La deuxième étape harmonisait les différents services.

Du côté des relations de travail, la tâche de la nouvelle directrice s'annonçait ardue. Il lui fallait travailler avec des personnes syndiquées appartenant à six différentes conventions collectives et des em-

ploqués non syndiqués. La syndicalisation des employés non syndiqués se fit en avril 1998 et le scrutin pour fixer la représentation syndicale se fit quatre mois plus tard. Les différentes parties se sont ensuite entendues pour l'harmonisation de la reconnaissance de l'ancienneté en juillet 1999, et c'est finalement en mars 2000 que la première convention collective fut ratifiée, mais ce n'est qu'en mai 2000 que l'accord sur la parité salariale fut signé.

En ce qui concerne l'harmonisation des services, Donald McKenzie (2000, p. 20) a notamment mentionné que la nouvelle directrice et son équipe devaient normaliser les heures d'ouverture le dimanche, rationaliser les budgets d'acquisition, implanter un seul système permettant de gérer le catalogue et le système de prêts, améliorer certaines expériences automatisées réalisées dans le passé comme, par exemple, la bibliothèque de référence virtuelle ainsi que l'accès aux bases de données électroniques, créer la Fondation de la bibliothèque qui recevra les dons divers, puis étudier le fonctionnement du réseau afin d'évaluer la possibilité de réduire le nombre de succursales en fonction du taux d'utilisation ou de leur chevauchement territorial. Cette étude devait aussi être effectuée dans l'optique de «poursuivre le principe d'un service équitable à l'échelle municipale en réallouant les budgets existants» (Id. 2000, p. 21) et devait servir de base pour l'élaboration d'un plan directeur.

Toujours selon la présentation de Donald McKenzie, les résultats de cette étude menèrent à certaines recommandations (Id. 2000, p. 29). On proposa la réduction du nombre de bibliothèques (de 98 à 89, 90 ou à 91), la consolidation de certaines succursales afin d'éliminer celles qui manquaient d'espace et la relocalisation de celles mal situées. On suggéra aussi d'établir des succursales dans les secteurs de la ville en développement. Cependant, en avril-mai 2000, d'autres recommandations étaient formulées et suggéraient d'écarter toutes propositions de fermeture de succursales.

Dans son exposé, Donald McKenzie tire les conclusions suivantes de l'expérience de Toronto (Id. 2000, p. 38). Entre autres, que la nouvelle bibliothèque publique de Toronto devenait une corporation de grande envergure, ce qui lui permettait d'attirer davantage l'attention des grands donateurs; qu'avec la fusion, la biblio-

Tableau 2. Budget d'exploitation *per capita* pour les bibliothèques publiques de la région d'Ottawa-Carleton pour l'an 2000

Ville	Budget d'exploitation <i>per capita</i>
Cumberland	24,15 \$
Gloucester	29,27 \$
Goulbourn	16,60 \$
Kanata	21,14 \$
Nepean	37,36 \$
Sosgoode	8,81 \$
Ottawa	42,92 \$
Rideau	15,86 \$
Rockcliffe Park	22,12 \$
Vanier	15,97 \$
West Carleton	16,97 \$
Moyenne	33,92 \$

Source : FORUM of Public Libraries of Ottawa-Carleton 1999

thèque réalisait d'importantes économies d'échelle qui lui permirent des investissements considérables. La fusion offrait aussi une seule et unique porte pour les communications et la possibilité de niveler ses services à un niveau supérieur. Il a notamment constaté que l'abandon d'un service constituait un grand défi politique.

Le cas d'Ottawa

Du côté de la capitale nationale, la restructuration des administrations municipales de la région d'Ottawa-Carleton a aussi impliqué la fusion des réseaux de bibliothèques d'Ottawa, de Nepean, de Gloucester, de Cumberland, de Vanier, de Kanata, de Rockcliffe Park et des cantons Goulbourn, Rideau, Osgoode et West Carleton en un seul réseau, celui portant maintenant le nom d'Ottawa Public Library — Bibliothèque publique d'Ottawa.

Il est intéressant de noter que les bibliothèques d'Ottawa-Carleton collabo-

raient entre elles bien avant l'annonce des fusions. En 1993, le FORUM, un organisme formé de représentants délégués par chacun des conseils d'administration des bibliothèques des différentes municipalités, était créé «*afin de faciliter l'échange des idées et de l'information sur les moyens susceptibles d'améliorer les services offerts par les bibliothèques*» (Conseil de transition de la ville d'Ottawa). C'est ce même FORUM des bibliothèques publiques d'Ottawa-Carleton qui, en octobre 1999, soumettait un rapport très complet dans lequel il s'inquiétait de la qualité des services offerts par les bibliothèques advenant une fusion. Le FORUM soulignait l'important écart entre les différentes bibliothèques de la région sur le plan des normes de services, de leur niveau de financement et de leur budget d'exploitation (voir Tableau 2.). Il considérait que si le financement des bibliothèques qui fournissaient un service de moins bonne qualité n'était pas augmenté avec le projet de fusion, celles qui offraient les meilleurs services ver-

raient leur qualité diminuer considérablement. À titre d'exemple, le FORUM cite le cas de la nouvelle municipalité régionale d'Halifax : «*funding levels for library services appear to have remained relatively static but service levels in the urban/suburban areas have decreased as the new amalgamated library system has implemented rural equity*» (FORUM of Public Libraries of Ottawa-Carleton 1999).

Dans ce même rapport, le FORUM dresse aussi une liste de ce qu'il considère comme étant les principes clés des services de bibliothèques publiques et identifie ensuite certains enjeux de ces fusions. Le premier des enjeux identifiés est le financement des bibliothèques. Pour les bibliothèques de la région d'Ottawa, les principaux fonds proviennent des taxes municipales en plus des montants divers alloués par le gouvernement provincial. À cela, s'ajoute les subventions d'autres paliers de gouvernement ou celles du secteur privé. Après l'analyse des revenus actuels, les membres du FORUM en sont venus à la conclusion que les fusions allaient nécessiter «*[an] adequate funding levels from the municipal tax base to support the new library system(s)*» (FORUM of Public Libraries of Ottawa-Carleton 1999). Les fusions nécessiteront aussi une harmonisation des frais et des amendes, une compensation financière pour les pertes d'argent provenant des abonnements des non-résidents. Par exemple, pour la bibliothèque publique d'Ottawa, ce manque à gagner dépassera les 100 000 \$ par année. En ce qui concerne les collectes de fonds, la nouvelle bibliothèque devra harmoniser les différentes pratiques et politiques existantes.

Les membres du FORUM ont aussi identifié des enjeux du côté des technologies de l'information. En effet, puisque les bibliothèques utilisent grandement ces technologies, l'un des principaux défis est, selon eux, la fusion et l'harmonisation des différents systèmes d'information. Les principaux problèmes envisagés consistent à effectuer la fusion des «*six différents systèmes informatisés et de deux bibliothèques non informatisées en un seul répertoire offrant un accès convivial au public*» (Conseil de transition de la ville d'Ottawa 2000) tout en incluant la conversion et la mise à jour du parc informatique.

Le troisième principal enjeu identifié par le rapport du FORUM est l'harmonisation des ressources humaines. Cet enjeu

Tableau 3. Dépenses des différentes municipalités de l'île de Montréal pour les bibliothèques publiques, les patinoires et les piscines pour l'an 2000

Municipalité	Dépenses bibliothèques	Dépenses patinoires	Différence patinoire/biblio	Dépenses piscines	Différence Piscine/biblio
Anjou	27,31	1,36	-25,95	12,35	-14,96
Baie d'Urfé	22,56	7,41	-15,15	10,60	-11,96
Beaconsfield	52,43	35,59	-17,04	10,25	-25,34
Côte-Saint-Luc	93,08	31,69	-61,39	7,98	-85,10
Dollard-des-Ormeaux	23,41	32,74	9,60	18,74	-4,67
Dorval	65,37	73,48	8,11	74,95	9,58
Hampstead	N/A	14,15	14,15	20,76	20,76
L'Île-Bizard	31,28	26,52	-4,76	4,38	-26,90
Kirkland	40,26	62,21	21,95	0	-40,26
Lachine	31,55	31,26	-0,29	9,42	-22,13
Lasalle	21,20	16,45	-4,75	15,90	-5,30
Mont-Royal	75,69	34,78	-40,91	15,28	-60,41
Montréal	31,14	16,98	-14,16	21,09	-10,05
Montréal-Est	81,35	61,23	-20,12	31,34	-50,01
Montréal-Nord	22,89	13,87	-9,02	9,40	-13,49
Montréal-Ouest	23,97	44,14	20,17	18,67	-5,30
Outremont	34,39	11,74	-22,65	3,94	-30,45
Pierrefonds	21,41	33,21	11,80	2,27	-19,14
Pointe-Claire	53,93	24,75	-29,18	64,03	10,10
Roxboro	51,67	11,94	-39,73	0	-51,67
Saint-Laurent	31,80	35,05	3,25	10,93	-20,87
Saint-Léonard	26,62	14,43	-12,19	13,33	-13,29
Ste-Anne-de-Bellevue	18,33	6,86	-11,47	20,58	2,25
Ste-Geneviève	15,87	5,01	-10,86	10,71	-5,16
Senneville	1,66	2,21	0,55	61,52	59,86
Verdun	26,93	20,62	-6,31	10,58	-16,35
Westmount	82,62	25,28	-57,34	8,68	-73,94
Moyenne	37,40	23,44	-13,96	17,67	-19,73

est même qualifié de «*critical issue related to a library merger*» (FORUM of Public Libraries of Ottawa-Carleton 1999). Ces enjeux incluent la fusion des milieux syndiqués et non syndiqués, l'harmonisation des différentes conventions collectives et autres contrats de travail, une réflexion sur l'utilisation du travail des bénévoles, l'implantation d'un seul système d'information pour les ressources humaines, l'assurance d'un budget adéquat pour la formation des employés et l'acquisition des connaissances nécessaires à la transition ainsi que pour l'établissement de primes de départ pour les employés qui se retrouveront sans emploi suite aux fusions. Le FORUM considère aussi qu'il faudra maintenir «*an effective communications strategy throughout the transition period and the first phases of the implementation of the new system(s)*» (FORUM of Public Libraries of Ottawa-Carleton 1999). De plus, il sera important de conserver un nombre suffisant d'employés afin de planifier les étapes de transition et le travail des différents groupes et associations d'amis des bibliothèques. Bien entendu, l'équité pour tous les employés devra être établie et maintenue.

Le rapport du FORUM souligne aussi quelques enjeux se rapportant aux services techniques. Il considère, en effet, que les politiques et procédures touchant à la sélection, à l'acquisition, au traitement et à la gestion des collections devront, elles aussi, être harmonisées.

Par ailleurs, puisque les services offerts au public diffèrent considérablement d'une bibliothèque à l'autre, le rapport du FORUM suggère une harmonisation et une normalisation des secteurs suivants :

- Le nombre d'employés et l'équité envers chacun,
- Les installations et l'équipement,
- Les collections : étendue, ampleur et variété,
- Les politiques et procédures reliées aux services à la clientèle,
- Les heures d'ouverture : régulières et lors des congés fériés,
- Les systèmes d'accès à la documentation,
- Les programmes et services : adultes, jeunes, enfants et groupes spéciaux,
- L'accès électronique public à des réseaux d'information.

Du côté des services de support financiers le rapport du FORUM recommande aussi la normalisation de toutes les opérations financières, des systèmes financiers automatisés et des politiques et procédures financières communes.

Le 27 juillet 2000, le Library Project Team remettait un rapport au Conseil de transition de la ville d'Ottawa dans lequel il prévoyait que les fusions des bibliothèques de la région procureraient une économie de 2 373 000 \$ sur trois ans. Ce montant représente «*a 9.1 % gross reduction of the consolidated 2000 operating budget and includes the reduction of 32.0 FTE (full-time equivalent) positions by 2003*» (Library Project Team juillet 2000). En ce qui concerne les coûts de la transition, ils sont estimés à trois millions de dollars. Ces coûts sont reliés au nouveau système de gestion intégrée de bibliothèques et sont nécessaires pour intégrer les services et atteindre l'efficacité désirée.

Un autre rapport plus détaillé était publié le 15 septembre 2000. Celui-ci confirmait notamment que la réduction des 32 postes à temps plein procurerait à elle seule une économie de 1 868 000 \$. Ce rapport précisait aussi l'augmentation des revenus jusqu'en 2003 qui s'estimaient à 505 000 \$. Les coûts reliés à la fusion étaient estimés à 405 000 \$ sur trois ans, ce qui permettait une économie totale de 1 968 000 \$.

Pour l'instant, il demeure difficile de tirer des conclusions précises de l'expérience des fusions à Ottawa. Signalons cependant que les prévisions démontrent une économie importante et un nivellement de la qualité du service vers le haut.

La situation actuelle sur l'île de Montréal

En tant que professionnels de l'information, nous sommes conscients que les bibliothèques publiques représentent bien plus qu'un simple service municipal, bien plus qu'un simple service de loisirs. Comme le stipule le *Manifeste sur la bibliothèque publique* de l'UNESCO, «*la bibliothèque publique, clé du savoir à l'échelon local, est un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décisions indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux*». Autrement dit, compte tenu de

leur mission culturelle et sociale, les bibliothèques publiques devraient constituer l'un des services municipaux les plus importants, donc l'un des plus subventionnés. Le Tableau 3 (Schnobb 2000) expose les dépenses *per capita* des municipalités de l'île de Montréal pour les bibliothèques en comparaison des dépenses *per capita* pour les patinoires et les piscines.

On peut noter une grande diversité dans le financement des bibliothèques ; cette diversité nous amène à nous poser certaines questions. Nous devons tout d'abord nous questionner sur les causes de ces divergences. Le faible financement dans certaines municipalités est-il causé par la fréquentation peu importante des bibliothèques ? Cette fréquentation serait-elle plus élevée si la bibliothèque offrait de meilleurs services ? Les bibliothèques constituent-elles véritablement un service prioritaire au sein des gouvernements municipaux ? Pourquoi les piscines ou les patinoires sont-elles mieux subventionnées que les bibliothèques ? Sont-elles plus populaires aux yeux des élus municipaux ? Il serait fort intéressant de comparer le nombre de personnes qui utilisent les patinoires et les piscines avec le nombre d'usagers fréquentant les bibliothèques. Il devient aussi plus que pertinent de se questionner sur les impacts dans l'écart de ce financement lorsque viendra le temps d'allouer les budgets aux différentes bibliothèques.

Après la fusion, les bibliothèques les plus subventionnées par leur municipalité verront-elles leur budget diminuer ? Est-ce que le financement sera nivelé vers le haut comme c'est le cas à Ottawa ? Est-ce que les municipalités qui n'ont pas de bibliothèque auront la possibilité d'en faire construire une ? Est-ce que l'on procédera à la fermeture de certaines succursales comme ce fut envisagé à Toronto ?

Du côté salarial, il y a aussi une grande diversité entre les bibliothèques de l'île. C'est d'ailleurs un questionnement important pour les employés des bibliothèques. Par exemple, selon les données fournies sur le site Web de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (2000), un bibliothécaire surnuméraire ou à temps partiel est payé à un tarif horaire de 18,50 \$ à la ville de Montréal tandis qu'il est payé 15 \$ à Wesmount et 22,10 \$ à Saint-Laurent une différence de 7,10 \$ entre Wesmount et Saint-Laurent. Une fusion imposera-t-elle le salaire de la ville de

Montréal, celui de Westmount, de Saint-Laurent ou un salaire moyen ? Bien que la loi 170 semble indiquer le *statu quo* pour les conditions salariales, il sera difficile de justifier qu'un bibliothécaire soit moins bien rémunéré qu'un autre qui a la même expérience et qui occupe des fonctions similaires dans une autre bibliothèque de la même ville.

En regardant ce qui s'est passé à Toronto et à Ottawa, on remarque que l'une des principales conséquences pour les employés a été la réduction du nombre des emplois à temps plein. À Ottawa, selon le rapport du Library Project Team daté du 27 juillet 2000, la majorité des économies réalisées par les réductions d'effectifs viendront des postes de gestion, d'administration et des services techniques. Dans une lettre à l'intention de la ministre Louise Harel, Diane Polnicky, la présidente de la CBPQ, s'inquiète des éventuelles suppressions de postes pour les fusions du Québec. Voici un extrait de cette lettre :

Il est reconnu que l'une des principales faiblesses du réseau de bibliothèques publiques au Québec demeure sans crédit le nombre peu élevé de bibliothécaires professionnels. Ainsi, selon les dernières statistiques publiées (1997), seulement 318 bibliothécaires étaient affectés au réseau de lecture publique au Québec. Par comparaison, signalons que l'Ontario en comptait pour la même période 1150, et ce, malgré de fortes coupures ces dernières années. Il en résulte un taux de 0,45 bibliothécaire par 10,000 habitants dans les bibliothèques publiques du Québec (1,02 en Ontario), ce qui est nettement insuffisant selon les normes internationales. (Polnicky 2000)

En plus du nombre insuffisant de bibliothécaires professionnels dans nos bibliothèques publiques, nous devons aussi nous inquiéter de l'avenir des techniciens et techniciennes travaillant dans les bibliothèques publiques de l'île de Montréal. En supposant une centralisation des services techniques, comme cela se fait actuellement pour la ville de Montréal, est-ce que le nouveau réseau de bibliothèques aura besoin du même nombre d'employés pour faire le traitement documentaire des mêmes documents ?

À ces considérations s'ajoutent les différents enjeux communs à toutes les fu-

sions de bibliothèques ; c'est-à-dire tout ce qui touche au développement d'une nouvelle structure organisationnelle, à l'harmonisation des différents services, à l'homogénéisation des procédures et des politiques, à l'harmonisation des technologies de l'information, des services techniques et des services financiers. Bien entendu, il ne faudra pas oublier de redéfinir les buts et la mission de la nouvelle bibliothèque. Du côté des ressources humaines, l'harmonisation des conventions collectives sera tout un défi.

Solutions et mises en garde

Comme nous l'avons vu précédemment avec Toronto et Ottawa, l'expérience d'une fusion peut s'avérer positive. Pour y arriver, voici quelques recommandations. Tout d'abord, afin de procurer un meilleur service à toute la communauté, il est impératif que les dépenses *per capita* soient nivelées vers le haut, de façon à ce que les municipalités comptant déjà des bibliothèques de haute qualité ne voient pas leurs services diminuer tout en augmentant la qualité du service dans les bibliothèques moins bien financées.

En fusionnant, nous pouvons espérer qu'il n'y aura plus de chevauchement entre plusieurs services effectuant les mêmes tâches. Il serait intéressant de réaffecter certains employés à des projets spéciaux ou à d'autres fonctions qui souffrent présentement d'un manque de personnel. N'oublions pas que les ressources suffisantes et le personnel compétent sont le gage d'un service de qualité. Du côté de l'ancienneté et des avantages sociaux, le projet de loi 170 stipule à l'article 7 que :

Les fonctionnaires et les employés de la Communauté urbaine de Montréal et des municipalités mentionnées à l'article 5 deviennent, sans réduction de traitement, des fonctionnaires et employés de la ville et conservent leur ancienneté et leurs avantages sociaux. Ils continuent notamment de participer au régime de retraite auquel ils participaient avant la constitution de la ville. (Québec 2000)

Afin de créer de nouveaux emplois pour les bibliothécaires, dans sa lettre à l'intention de la ministre Harel, Diane Polnicky considère :

[...] que les restructurations municipales devraient même être l'occasion pour le Gouvernement du Québec de mettre sur pied des programmes d'incitation à l'engagement de bibliothécaires dont le coût pourrait être partagé par les différents intervenants. De tels programmes ont déjà existé au Québec et on a pu constater qu'ils avaient eu un impact des plus positifs. Ce type d'action permettrait à l'État québécois de préserver la lecture publique d'un recul appréhendé et éventuellement de corriger [le] manque chronique de ressources professionnelles dans les bibliothèques publiques du Québec pour lequel la Politique de la lecture ne prévoyait malheureusement rien. (Polnicky 2000)

En ce qui concerne la fermeture des bibliothèques, dans *Le Devoir* du 21 novembre 2000, la ministre Maltais s'est voulue rassurante en affirmant « *que de nouvelles bibliothèques risquent d'être développées* » (Baillargeon 2000). Bien entendu, nous espérons que ces nouvelles bibliothèques viendront combler les manques dans certains quartiers de l'île de Montréal qui sont actuellement mal desservis et que les projets de nouvelles constructions (comme celui de la construction d'une nouvelle bibliothèque dans les quartiers Parc-Extension et Côte-des-Neiges) qui existaient avant les fusions verront tout de même le jour.

La question du financement demeure cruciale. Tel que mentionné précédemment, il demeure essentiel que le financement par la Ville permette une réelle qualité de service. Advenant un déséquilibre trop marqué entre les différentes bibliothèques de l'île, un « surachalandage » de certaines d'entre elles sera à prévoir au détriment de bibliothèques moins bien financées. En effet, il est possible que les citoyens soient portés à fréquenter une bibliothèque ayant une meilleure réputation, une plus grande collection ou offrant plus de services qu'à celle près de chez eux. Par exemple, nous savons que la bibliothèque de Côte-des-Neiges déborde. Après la fusion, les résidents de cet arrondissement pourront fréquenter celle de Mont-Royal qui est située tout près de chez eux. Ce sera au tour de Mont-Royal de déborder puisqu'elle est déjà fréquentée par plus de 50 % de sa population. Nous revenons donc à l'importance du nivellement de la qualité vers le haut (notamment pour toutes les normes déterminées par l'ASTED dans *Pour des biblio-*

thèques québécoises de qualité: guide à l'usage des bibliothèques publiques). Signalons que la création d'une fondation pouvant recevoir les dons en argent de grandes corporations ou des bibliophiles en général serait une façon intéressante d'impliquer la communauté dans le financement d'activités ou de projets spéciaux. Cette fondation pourrait aussi chapeauter les campagnes de financement.

La création d'un nouvel organigramme pourrait être l'occasion de mettre sur pied un conseil d'administration indépendant de la politique municipale. Dans le mémoire présenté à la Commission parlementaire sur le projet de loi 170, l'association Les Bibliothèques publiques du Québec a démontré que les bibliothèques relevant d'un conseil d'administration avaient un nombre de prêts *per capita* 33 % supérieur à la moyenne des bibliothèques québécoises tout en obtenant un financement plus élevé (2000). Malgré ces données, en mai dernier, le Comité de transition de Montréal indiquait que le choix d'une corporation relevant d'un conseil d'administration n'était pas retenu, du moins, pas pour l'instant. Toujours selon le Comité de transition, puisque les bibliothèques sont considérées comme des services de proximité, elles relèveront des arrondissements.

Par ailleurs, pour planifier la transition, nous encourageons la CBPQ¹, l'ASTED² ou les BPQ³ à établir une liste de contrôle pour une fusion, comme ce fut le cas en Ontario. Cette liste fut créée «pour s'assurer qu'on étudie absolument toutes les questions relatives aux différents aspects des services de bibliothèque lors du processus d'évaluation d'une éventuelle fusion» (Service des bibliothèques de l'Ontario 1998). Elle propose plusieurs catégories de questions auxquelles il suffit de répondre par oui ou par non. Il suffit ensuite d'inscrire les actions à entreprendre en fonction des objectifs. En plus de poser plusieurs questions pertinentes relatives aux fusions, cette liste met en évidence les documents-ressources pour chaque catégorie de questions. Ces catégories sont regroupées d'après les thèmes suivants :

- Gestion / Gouvernance
- Communications
- Directeur général / Directrice générale
- Ressources humaines
- Finances et administration
- Installations
- Accessibilité aux collections

- Service de livraison
- Plan de service
- Développement des collections

Nous encourageons aussi la mise sur pied d'un organisme semblable au FORUM des bibliothèques publiques d'Ottawa qui dresserait la liste des principes clés de la future bibliothèque publique de Montréal. Ce comité pourrait prendre les devants et identifier les principaux défis et enjeux de la fusion des bibliothèques de l'île de Montréal.

Conclusion

La loi 170 n'apporte malheureusement aucune réponse claire en ce qui concerne l'avenir des bibliothèques montréalaises. Encore une fois, elles sont considérées comme «de l'équipement culturel», ce qui les rend dépendantes de l'arrondissement auquel elles sont rattachées. Tout cela laisse croire que l'immense fossé séparant les divers arrondissements, au niveau des dépenses de bibliothèques *per capita*, ne sera pas comblé. Si chaque arrondissement garde ses priorités d'antan, nous pouvons supposer que la situation des bibliothèques ne sera pas plus rose qu'avant les fusions. Autrement dit, si tout continue comme avant, la disparité entre les arrondissements demeurera.

Néanmoins, en fusionnant les bibliothèques de l'île de Montréal, il en résultera probablement une normalisation des services. Ces services devront cependant être à la hauteur des normes fixées par l'UNESCO et l'ASTED. Pour y arriver, il demeure important que les économies réalisées par la restructuration soient réinvesties à l'intérieur du réseau des bibliothèques de la future ville de Montréal. En évitant les dédoublements et les disparités entre chaque bibliothèque, en augmentant la coopération entre les succursales, en mettant l'accent sur la complémentarité de chacune d'elles et en nivelant vers le haut la qualité des services offerts à la population, l'expérience des fusions municipales pourrait être positive pour les bibliothèques. Pour cela, il faudra bien entendu un meilleur financement pour certaines d'entre elles. En s'inspirant de l'expérience de Toronto et d'Ottawa, il est possible d'arriver à de bons résultats. Selon Donald McKenzie, l'expérience fut positive pour

Toronto. Pourquoi ne serait-ce pas le cas pour Montréal aussi ? Il faudra toutefois que les différents arrondissements décident d'accorder plus d'importance au rôle des bibliothèques. Si vous désirez vous renseigner davantage sur le dossier des fusions à Montréal, nous vous invitons à consulter le site du Comité de transition de Montréal à l'adresse suivante <<http://www.transitionmontreal.org/>>

Sources consultées

- ASTED. 1996. *Pour des bibliothèques québécoises de qualité: guide à l'usage des bibliothèques publiques*. Montréal : Éditions ASTED. 104 p.
- Baillargeon, Stéphane. 2000. La culture au sein des fusions municipales : La loi 170 dote Québec et Montréal de Conseils des arts. *Le Devoir* XCI (266): B8.
- Bibliothèque publique d'Ottawa. *Une ville, une bibliothèque — Mise à jour sur la fusion*. <<http://www.opl.ottawa.on.ca/english/info/other/updatef.html>> (Page consultée le 7 décembre 2000.)
- _____. *Ottawa Public Library report on amalgamation*. <<http://www.opl.ottawa.on.ca/english/info/other/OPLr.html>> (Page consultée le 7 décembre 2000.)
- Conseil de transition de la ville d'Ottawa A. *Bibliothèque*. <http://www.ottawatransition.on.ca/french/committees/projects/library_f.html> (Page consultée le 7 décembre 2000.)
- _____. B. *En vue d'une seule bibliothèque*. <http://www.ottawatransition.on.ca/french/committees/projects/oneilibrary_f.html> (Page consultée le 7 décembre 2000.)
- Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. *La profession : Rémunération des bibliothécaires 2000*. <<http://www.cbpq.qc.ca/francais/profession/informations/sal1999.html#municipal>> (Page consultée le 7 décembre 2000.)
- FORUM of Public Libraries of Ottawa-Carleton. 1999. *Report to Glen Shortliffe. Special Advisor on Municipal Government Reform in Ottawa-Carleton*. <<http://www.opl.ottawa.on.ca/english/info/other/forumR.html>> (Page consultée le 7 décembre 2000.)
- Les Bibliothèques publiques du Québec. *La réorganisation municipale : Des enjeux de taille pour le réseau des bibliothèques publiques du Québec*. <<http://www.bpq.org/loi170.htm>> (Page consultée le 7 mai 2001.)
- Library Project Team Report. *High level service delivery model*. 27 juillet 2000. <<http://www.opl.ottawa.on.ca/english/info/other/report/ltpreport.htm>> (Page consultée le 7 décembre 2000.)
- _____. *Detailed service delivery model*. 15 septembre 2000. <<http://www.opl.ottawa.on.ca/english/info/other/report/Sept15finalereport.pdf>> (Page consultée le 7 décembre 2000.)

1. CBPQ : Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.
2. ASTED : Association pour l'avancement des sciences et des techniques documentaires.
3. BPQ : Les Bibliothèques publiques du Québec.

McKenzie, Donald. 2000. Expérience d'une fusion de ville : le cas de Toronto et de la bibliothèque publique. In *Le client : moteur du changement : Actes du 31^e congrès de la CBPO, Hull, 25-27 mai 2000*. Montréal : Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, p. 1-39.

Ontario. Comité chargé de déterminer qui fait quoi. 1996. *Recommandations du sous-comité de l'administration municipale sur les bibliothèques publiques*. Ottawa : Ministère des Affaires municipales et du Logement. <<http://www.mah.gov.on.ca/inthnews/backgrnd/961230df.asp>> (Page consultée le 7 décembre 2000.)

Polnicky, Diane. *Fusions municipales et bibliothèques*. Montréal : Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. <<http://www.cbpo.qc.ca/francais/enjeux/let091100.html>> (Page consultée le 7 décembre 2000.)

Québec. Projet de loi no 170. 2000. *Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais*. Québec : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole. <<http://mam.gouv.qc.ca/mamm.html>> (Page consultée le 23 novembre 2000.)

Service des bibliothèques de l'Ontario. 1998. *Liste de contrôle pour une fusion*. <<http://www.library.on.ca/publications/fusionlc.html>> (Page consultée le 7 décembre 2000.)

Schnobb, Philippe. *Une île. une ville... un prix*. Montréal Ce Soir, Société Radio-Canada. <<http://radio-canada.ca/actualite/montrealcesoir/dossiers/dossiers.asp>> (Page consultée le 7 décembre 2000.)

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. *Manifeste sur la bibliothèque publique*. <http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html> (Page consultée le 7 décembre 2000.)